MSA PORTES DE BRETAGNE

vous guider

LA FAMILLE



LA SANTÉ
& LA VIE
PROFESSIONNELLE



LES
SENIORS



Prestations d'Action sanitaire et sociale

portesdebretagne.msa.fr

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore



LES AIDES AUX FAMILLES, AUX ENFANTS & AUX JEUNES

BÉNÉFICIAIRES

❖ Les familles allocataires MSA au titre des prestations familiales MSA Portes de Bretagne ou à défaut des prestations de l'assurance maladie et ne pas percevoir de prestations d'un autre organisme de protection sociale.

! Ces aides sont soumises à des conditions d'attribution.

AIDES INDIVIDUELLES ---> Famille et Enfance

✔ **Aide à la naissance ou à l'adoption d'un enfant**
Apporter un soutien financier pour financer des dépenses liées à l'arrivée d'un enfant.
Versement automatique.

✔ **Allocation deuil d'un parent**
Soutenir financièrement les familles au moment du décès de l'un des parents.

✔ **Aide à domicile pour les familles**
Accompagner les parents et les enfants lors d'un événement qui affecte l'équilibre familial pour permettre à la famille de progresser, via une réponse transitoire, vers une solution pérenne.
Demande faite par un prestataire conventionné.

Deux types d'interventions possibles : Auxiliaire de vie sociale (AVS) ou Technicienne en intervention sociale et familiale (TISF).

✔ **Douze heures naissance**
Faciliter l'accueil du nouveau-né à son domicile par l'attribution de 12 h d'aide à domicile pour la réalisation de tâches ménagères.

✔ **Aide aux familles ayant un enfant en situation de handicap****
Apporter un soutien financier complémentaire aux aides légales. *Aide exceptionnelle.*

✔ **Aide financière individuelle aux familles****
Aider les ressortissants MSA à surmonter une difficulté momentanée liée à une situation sociale fragile. *Demande effectuée par un travailleur social.*

✔ **Prime à l'installation des assistants maternels (PIAM)**
Faciliter l'installation des assistants maternels en finançant leur équipement.

✔ **Aide aux activités sportives et culturelles**
Permettre aux enfants de pratiquer une activité culturelle ou sportive régulière.

✔ **Aide aux vacances et aux loisirs (ANCV)**
Aider les familles avec enfants à accéder aux vacances et aux loisirs.
Envoi automatique de chèques vacances.

✔ **Prêt à l'équipement ou prêt habitat aux familles**
La MSA Portes de Bretagne propose ces deux types de prêts à un taux de 0 %, selon des conditions de ressources et dans la limite de 1 500 € pour l'équipement et de 6 000 € pour l'habitat.

** Prestation avec passage en Commission d'Action sanitaire et sociale (CASS)



LES AIDES AUX FAMILLES, AUX ENFANTS & AUX JEUNES

AIDES INDIVIDUELLES ---> Jeunesse

✔ BAFA / BAFD

Soutenir les jeunes ressortissants du régime agricole dans leurs démarches de formation aux fonctions d'animateur et de directeur de centre de loisirs.
Pour les jeunes de moins de 25 ans.

✔ Aide au passage du code de la route

Soutenir les jeunes ayant validé leur code de la route dans le cadre du passage de leur permis de conduire.
Pour les jeunes de moins de 25 ans.

✔ Aide à la poursuite d'études

Soutenir les jeunes et leurs familles dans la poursuite de leurs études post-bac.
Pour les jeunes entre 16 et 25 ans ne bénéficiant pas de l'allocation rentrée scolaire et qui suivent des études supérieures, professionnelles ou en alternance.

✔ Aide à l'entrée dans la vie active**

Soutenir les jeunes ressortissants du régime agricole au moment de leur entrée dans la vie active.
Pour les jeunes de 16 à 25 ans.

** Prestation avec passage en Commission d'Action sanitaire et sociale (CASS)



LES AIDES SANTÉ & VIE PROFESSIONNELLE

BÉNÉFICIAIRES

- ❖ Les familles/personnes assurées au titre des prestations de l'assurance maladie de la MSA Portes de Bretagne.
- ! Ces aides sont soumises à des conditions d'attribution.

AIDES INDIVIDUELLES ---> La santé

✔ Aide financière santé pour les actifs et leurs familles**

Apporter une aide aux familles qui rencontrent des difficultés à assurer leurs dépenses de santé ou à accéder aux soins.

Types d'aide : psychomotricité, psychologie, ostéopathie, ergothérapie...

✔ Aide à domicile aux personnes malades ou en situation de handicap

Apporter une aide globale aux personnes non retraitées, confrontées à des difficultés de santé spécifiques ou à un handicap, nécessitant un soutien pour favoriser leur maintien à domicile et assurer l'entretien du cadre de vie.

Demande faite par un prestataire conventionné

✔ Fonds départemental de compensation du handicap (FDC)**

Apporter un soutien financier complémentaire aux aides légales pour cofinancer des équipements personnalisés de compensation du handicap répondant à des besoins liés à une perte d'autonomie.

Demande faite par un prestataire conventionné.

✔ Aide pour garde-malade et soins palliatifs

Favoriser le maintien à domicile des assurés pris en charge par une structure d'hospitalisation à domicile ou de soins palliatifs.

✔ Aide à l'hébergement de malades et de leurs familles

Permettre aux familles de rester proches de leurs malades pendant une période d'hospitalisation et permettre aux malades hospitalisés en ambulatoire d'accéder à un hébergement proche de l'hôpital et financièrement accessible.

✔ Soins dentaires pour tous**

Permettre aux familles les plus vulnérables de bénéficier d'une prise en charge de leurs soins dentaires.

** Prestation avec passage en Commission d'Action sanitaire et sociale (CASS)



LES AIDES SANTÉ & VIE PROFESSIONNELLE

AIDES INDIVIDUELLES ---> La santé (suite)

✔ Aide au remplacement des agriculteurs

Favoriser le remplacement d'un exploitant dont l'incapacité d'exercer son activité entraîne un risque pour le devenir de l'exploitation.
Cette aide peut être accordée dans le cadre d'un recours à un service de remplacement, l'embauche d'un salarié, à une ETA ou à une CUMA.

✔ Aide pour les salariés en arrêt de travail

Apporter une aide financière aux salariés en arrêt de travail pour limiter leur perte de revenus.
Demande effectuée par un travailleur social.

✔ Aide au répit

Permettre aux actifs agricoles (salariés et non salariés), confrontés à des situations d'épuisement professionnel, de prendre du temps de répit.
Demande effectuée par un travailleur social MSA.

Types d'aide : aides aux remplacements, soutien psychologique, activités personnelles et familiales, séjours et vacances...

AIDES INDIVIDUELLES ---> La vie professionnelle

✔ Aide au maintien en emploi et à la réorientation professionnelle**

Favoriser l'insertion, le maintien en emploi ou la réorientation professionnelle des assurés, rencontrant des difficultés de santé ou en situation de handicap.
La demande est effectuée par un travailleur social MSA.

✔ Aide à la mobilité pour l'emploi**

Faciliter le maintien en emploi en levant les freins à la mobilité.
Types d'aide : aide au permis de conduire, abonnements de transports...

✔ Aide à la reconversion professionnelle**

Accompagner les mutations professionnelles faisant suite à des difficultés socio-économiques.
Demande effectuée par un travailleur social MSA.

** Prestation avec passage en Commission d'Action sanitaire et sociale (CASS)



LES AIDES AUX SENIORS

BÉNÉFICIAIRES

❖ Pour les personnes en retraite avant le 1er juillet 2017, le bénéficiaire doit être retraité à titre principal. Pour les personnes en retraite à compter du 1er juillet 2017, la retraite doit être versée par la MSA.

AIDES INDIVIDUELLES

✔ Accompagnement à domicile des personnes âgées (AADPA)

Favoriser ou restaurer l'autonomie des personnes âgées, permettre leur maintien à domicile dans des conditions de santé et de sécurité favorables et contribuer à rompre l'isolement social.
Suite à la demande, une évaluation à domicile est réalisée par un travailleur social afin de définir un plan d'aide personnalisé. Pour les personnes GIR 5 et 6 : formulaire Demande d'aide à l'autonomie -DAA-

Types d'aide : aide à domicile - téléassistance - portage de repas - aide à l'adaptation du logement maintien du lien social - aide au répit pour les aidants.

✔ Aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH)

Favoriser le retour et le maintien à domicile après une hospitalisation.
L'aide est accordée pour une durée de 3 mois effective à compter du retour à domicile.
Demande effectuée par le service social hospitalier.

✔ PRADO seniors

Permettre un retour à domicile après une courte période d'hospitalisation pour insuffisance cardiaque ou orthopédie, chirurgie, bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) et AVC, et pour toutes pathologies pour les personnes âgées de 75 ans et plus, sous réserve d'une validation médicale et d'une adhésion de l'assuré au programme, avec un accompagnement médical et social à domicile.
Demande effectuée par le service social hospitalier.

✔ Aide financière santé pour les seniors**

Apporter une aide aux personnes qui rencontrent des difficultés à assurer leurs dépenses de santé ou à accéder aux soins.

✔ Aide financière individuelle pour les seniors**

Aider les retraités du régime agricole à surmonter une difficulté momentanée liée à une situation sociale fragile.
Demande effectuée par un travailleur social.

Types d'aide : dépenses relatives à la gestion de la vie quotidienne (accès/maintien logement), dettes, énergies, eau, téléphone, assurances, équipement de première nécessité.

✔ Prêt à l'équipement et prêt habitat pour les seniors

La MSA Portes de Bretagne propose ces deux types de prêts à un taux de 0 %, selon des conditions de ressources et dans la limite de 1 500 € pour l'équipement et 6 000 € pour l'habitat.

*** Prestation avec passage en Commission d'Action sanitaire et sociale (CASS)*

NOUS CONTACTER RENCONTRER

La MSA proche de vous

Contacter la MSA ? C'est facile et vous avez le choix

Votre espace privé sur portesdebretagne.msa.fr

Informations 24h/24h

- Voir vos services
- Télécharger vos attestations
- Suivre vos demandes et paiements
- Voir vos documents
- Envoyer un document
- Envoyer des messages
- Prendre un rendez-vous
- Demander une rectification
- Modifier vos informations

Contact téléphonique

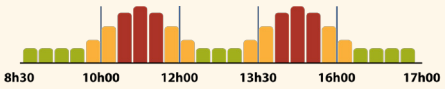
Rendez-vous téléphonique ou sans rendez-vous

Si vous avez plusieurs points à aborder, vous pouvez prendre un rendez-vous téléphonique ou un rendez-vous physique à partir de votre espace MSA

Pour toutes questions ou renseignements sur votre dossier, vous pouvez nous contacter par téléphone au :

02 99 01 80 80

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h



Accueil sans rendez-vous

Informations générales, ouverture à tous

Nos sièges de Bruz et de Vannes
sont ouverts au public sans rendez-vous
de **8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.**

Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder aux services du quotidien :

- Informations de premier niveau MSA :
 La création d'une adresse mail pour l'ouverture de l'espace privé, l'accompagnement nécessaire pour une demande de prestation, la demande de rdv en ligne...
- Accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage ;
- Aide aux démarches en ligne.

Retrouvez les adresses des France services sur
portesdebretagne.msa.fr

Prendre un rendez-vous personnalisé dans votre agence MSA

Conseils personnalisés sur rendez-vous

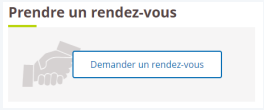
Lors d'un changement de situation : naissance, séparation, nouvelle activité professionnelle, départ à la retraite,...

Prenez rendez-vous avec un conseiller au

02 99 01 80 80

ou

via **Mon espace privé MSA,**
rubrique « contact et échanges »



msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

MSA PORTES DE BRETAGNE



Prestations d'Action sanitaire et sociale

L'ensemble du règlement d'Action sanitaire et sociale
est consultable sur : **portesdebretagne.msa.fr**

MSA PdB-COMM-ASS-PLAQ-Prestations&Aides-012024 - Crédit photos : © CCMSA

MSA Portes de Bretagne
Tél : 02 99 01 80 80 portesdebretagne.msa.fr
Adressez vos courriers à : MSA Portes de Bretagne - 35027 RENNES CEDEX 9

santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore